

## **Séance plénière du 30/11/22** **09h00-12h30, Bollène salle de la Cigalière**

La seconde séance plénière de la CLIGEET s'est déroulée le 30 novembre 2022, de 09h00 à 12h00, à la salle de la Cigalière à Bollène (la séance était précédée de la CI Orano, organisée et animée par la Préfecture de la Drôme).

55 participants (dont 35 membres) ont assisté à l'assemblée plénière.

Le quorum étant atteint, la séance est introduite par la Présidente de la CLIGEET, Marie-Pierre MOUTON (CD26) :

– Souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants,

Anthony ZILIO (CD84) salue l'ensemble des participants et les élus présents (drômois et vauclusiens), souhaite une bonne séance de travail à tous, vœux auxquels Renaud MUSELIER et Dominique SANTONI s'associent.

– Remerciements à Anthony ZILIO, élu départemental de Vaucluse et maire de la commune de Bollène qui a mis à disposition de la CLIGEET la salle de la Cigalière, aux membres de la CLI et aux représentants des structures partenaires (Delphine GRAIL DUMAS pour la Préfecture de la Drôme, Nour KHATER, Eric ZELNIO et Richard ESCOFFIER de l'ASN, Cédric HAUSSEGUY pour le CNPE EDF du Tricastin et François LURIN d'Orano Tricastin)

– Salue la présence de Denis CUVILLIER (Commission nationale du débat public CNDP) qui expliquera le cadre de la concertation préalable à venir concernant un projet porté par Orano Tricastin (l'extension de l'usine Goerges Besse 2)

– Salue la présence de la presse qui fait le lien entre la CLIGEET et les publics

Il est précisé que l'ordre du jour a été établi en concertation avec les membres du Bureau qui se sont réunis le 9 novembre dernier (membres représentants l'ensemble des collèges + les partenaires, ASN/exploitants) – ciblage des sujets d'actualité pour les INB du Tricastin et d'intérêt pour la CLIGEET.

### **1/ Activité statutaire**

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : présente (support à l'appui, cf annexe 1 du compte-rendu) la synthèse de l'activité de la CLI pour l'année 2022 :

– Valorise le niveau d'activité et l'implication des membres qui ont été sollicités à de nombreuses occasions en 2022 : réunions statutaires, réponse à six consultations réglementaires dont 4 enquêtes publiques, la publication de deux lettres d'information et la tenue de la réunion publique annuelle le 27/09/22, les actions d'accompagnement et de formation (visites terrain dont l'observation d'une inspection ASN). La réunion publique a duré plus longtemps qu'à l'accoutumée (fin à 00h30) afin de laisser la place aux échanges

– Souligne le respect de l'ensemble des engagements pris cette année (*y compris le maintien d'un groupe de travail sur le démantèlement des INB Orano Tricastin, le 16/12/22*)

– Remercie les membres et partenaires qui répondent présents à toutes les actions organisées par la CLI, ainsi que le secrétariat de la CLIGEET.

Christelle FALCONE (CA Montélimar Agglo) : fait un retour sur l'inspection ASN qui s'est déroulée le 15/11/22 au CNPE du Tricastin. Une journée d'inspection et d'immersion avait pour but l'organisation gestion déchets conventionnels par EDF, rôle d'observateurs (Michel VIDAL et Margot DION également présents) lors de l'inspection. Remerciements adressés à l'ASN pour cette journée riche, où l'on a pu observer tout le professionnalisme de l'ASN et celui des agents et prestataires EDF audités lors de l'inspection. En qualité de vice-présidente à l'agglomération de Montélimar pour l'environnement, a été très intéressée par cette journée.

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : remercie Christel FALCONE pour son intervention.

Margot DION (CD26) : présente le prévisionnel d'activité et le budget associé de la CLI pour l'année 2023. Budget classique avec les actions de la CLIGEET (réunions statutaires, information

des publics, actions de formation avec les visites de sites ou en distanciel) et l'animation technique de la CLI pour un montant de 76 k€.

Marie-Pierre MOUTON (CD26): demande si certains membres souhaitent intervenir.

Bruno CATOEN (CFDT): remerciements adressés à la Présidente et au CD26 qui a accepté mis en ligne les rapports produits par les groupes de travail, lors des consultations de la CLIGEET pour des enquêtes publiques ou des DARPE. Salue l'animation et la qualité de la rédaction des rapports et compte-rendus des groupes de travail réalisés par le secrétariat de la CLI.

Marie-Pierre MOUTON (CD26): soumission au vote des membres et adoption à l'unanimité. Donne la parole à EDF Tricastin; excuse le directeur du CNPE qui devra quitter la plénière après le point sur l'actualité du Tricastin, pris par d'autres engagements.

## **2/ Actualité EDF Tricastin**

### **2.1 – EDF Tricastin – Cédric HAUSSEGUY, Kevin MANCHUEL et Marceline AUBRY**

Cédric HAUSSEGUY (EDF Tricastin): présente les sujets qui seront présentés lors de la plénière par EDF : l'étude aléa sismique locale, 4<sup>e</sup> RP (le programme industriel est décomposé en deux phases, A et B. La phase B est constituée des travaux déployés après la visite décennale) et un point sur le dossier CSC (corrosion sous contrainte).

#### **→ Étude « aléa sismique »**

Kevin MANCHUEL (EDF Tricastin): est sismotechnicien à Aix-en-Provence chez EDF (unité d'ingénierie qui regroupe des experts en géologie et sismologie). Fait une présentation des travaux en cours de la caractérisation des failles Cévennes et de celles de la région du Tricastin (investigations / reconnaissances géophysiques et paléo sismologiques mises en place après le séisme du Teil).

Rappel du contexte : les acquisitions font suite au séisme du Teil, qui s'est produit le 11/11/19. Une portion de la faille de la Rouvière a généré le séisme. Cette faille qui appartient à un ensemble de failles qui sont toutes un peu de directions similaires, et connues pour avoir produit des séismes il y a environ 20 millions d'années. On pensait que la faille de la Rouvière n'avait pas aujourd'hui de potentialité à générer de failles significatives. Le séisme du Teil a démontré le contraire et EDF a engagé des reconnaissances pour les failles des Cévennes.

L'impact du séisme n'a pas eu de conséquences sur le niveau d'aléa sismique pour le CNPE du Tricastin, en application de la règle fondamentale de sûreté 2001-01 (réglementation française applicable à l'estimation de l'aléa sismique pour les INB). EDF a réalisé une analyse d'impact quelques mois après le séisme, qui a été validée par l'ASN. Néanmoins, pour les CNPE de CRUAS, du Tricastin, pour l'aléa sismique et l'aléa rupture de surface à l'échelle régionale, l'occurrence du séisme du Teil montre qu'on a besoin de mieux connaître les failles de la région, et plus particulièrement, leur localisation, leur géométrie en profondeur et les paléoséismes enregistrés dans les couches géologiques jeunes (au cours du dernier million d'années).

En géophysique, l'objectif est de réussir à produire des images du sous-sol, à partir d'ondes générées depuis la surface. Il existe plusieurs techniques; EDF utilise la technique de la sismique réflexion, une « échographie » du sous-sol (même principe que l'imagerie médicale): on génère des ondes en surface avec des camions vibrateurs, elles se propagent dans le sous-sol, dès qu'elles rencontrent une interface entre deux couches géologiques, une partie des ondes sera réfléchi remontée vers la surface où ces dernières sont enregistrées par des géophones.

Ces données collectées en quantité très importante (plusieurs millions), vont ensuite être traitées pour produire des images.

Des Camions vibrateurs sont utilisés pour générer à la surface du sol des vibrations et des capteurs sont placés au sol pour enregistrer les vibrations. Les camions sont en marche la nuit pour éviter une pollution du signal qui est déployé partout sur le territoire.

Entre 2020 et 2022, trois campagnes d'acquisitions géophysiques ont déjà eu lieu, d'abord centrées sur la zone de CRUAS et ensuite vers le sud pour acquérir les premières données sur Tricastin (185 km de lignes sismiques ont été acquises depuis 2020).

Chaque ligne bleue représente une échographie du sous-sol réalisée ds la zone ; les acquisitions sont réalisées de nuit et les camions vibrent tous les 7,50 m (3 camions de 30 tonnes qui sont les uns derrière les autres) et toutes les vibrations sont enregistrées par des capteurs espacés d'environ 5 mètres. On utilise plusieurs camions différents (cela dépend si on souhaite obtenir une échographie plus ou moins profonde).

Pour une acquisition, quand on cumule l'ensemble du temps nécessaire, il faut environ une année. On prend les données existantes et le scouting. Puis on réalise un travail sur le terrain pour vérifier la pertinence des lignes et que les camions peuvent passer (font plus de 2,40 mètres de large). Puis, l'on passe à la phase de préparation d'un dossier pour la DREAL et la Préfecture, au moins deux mois avant la campagne d'acquisitions. La phase de contractualisation est preneuse de temps (appels d'offres européens, compte tenu des montants). Puis l'on passe à la phase de permitting (obtention des autorisations de voiries : mairies, départements, particuliers...) Les acquisitions sur le terrain ne représentent que deux mois ; il y a par contre une phase importante de traitement de la donnée (plusieurs mois). Enfin, il y a une phase d'interprétation et d'analyse par des spécialistes géophysiciens pour traduire des images en données géologiques, utilisables pour les études d'aléa sismique.

En termes de résultats, un exemple est commenté. On voit la localisation des lignes acquises ; la ligne sismique présentée, échographie faite le long de la ligne rouge sur la slide, toutes les lignes noires et blanches sont des couches géologiques différentes qui se sont déposées à plat ; quand on voit que ces lignes sont penchées décalées, cela signifie qu'il y a une histoire géologique et qui a modifié l'horizontalité, notamment la présence de failles. Si on regarde l'interprétation, on obtient le résultat présenté sur la slide suivante. La donnée nouvelle obtenue permet d'améliorer la connaissance des failles en profondeur (aucune étude scientifique faite par les universitaires auparavant dans cette zone).

En proche surface, la résolution est plus faible si les camions sont trop lourds (changement de camions plus légers qui vont vibrer à plus haute fréquence pour tracer les lignes en proche surface). Ça peut ne pas être suffisant et on utilise alors des sources sismiques (machines qui font vibrer le sol), les capteurs sont espacés de plusieurs dizaines de cm. Au final, on obtient par exemple, sur la faille de Marsanne, une alternance de noir et blanc pour les couches géologiques et la déformation de ces couches dans les premiers mètres sous la surface. L'horizon géologique est perturbé et tend à descendre, ce qui peut traduire la présence d'une faille. Lorsqu'on a identifié des endroits où il y a des failles en très proche surface, on étudie les couches géologiques jeunes, situées à l'aplomb, pour voir si elles sont affectées ou pas par des séismes plus récents. Des investigations ont été réalisées à une quinzaine de reprises sur la faille de la Rouvière (quinze tranchées paléosismologiques) et il y a eu un début d'investigation sur la faille de Marsanne. En termes de résultats pour la Rouvière, les 15 tranchées suggèrent qu'on pourrait avoir eu une occurrence de 2 paléosésimes équivalents à celui du Teil, au cours des quinze derniers millions d'années.

En vert, l'on voit sur la slide les lignes que l'on compte acquérir prochainement à l'été 2023, dans la région du Tricastin. Une fois qu'on aura eu l'ensemble des résultats sur ces lignes et on pourra étendre vers le sud un modèle géologique 3D en cours de construction sur la base des données acquises dans la région de Cruas, pour obtenir un schéma structural de la zone Cruas-Tricastin, pour servir de donnée d'entrée pour prochaines études d'aléa sismique réalisées dans cette zone. En termes de paléo sismologie, les 15 tranchées sur la faille de la Rouvière ont souligné la présence potentielle de deux paléosésimes dans la zone et les investigations paléosismologiques vont se poursuivre sur les autres failles de la famille des failles des Cévennes, et potentiellement sur d'autres failles identifiées dans la région de Tricastin

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : remercie Monsieur MANCHEUL pour sa présentation, experte mais très pédagogique. Propose de passer aux échanges.

## → Temps d'échanges sur l'aléa sismique

Alain VOLLE (Greenpeace) : remercie EDF pour sa présentation. EDF a présenté les travaux qui ont lieu autour de Cruas. Comment peut-on dire que l'aléa ne sera pas réévalué, alors que les investigations géologiques pour Tricastin ne sont pas finalisées ? C'est inquiétant

Kevin MANCHUEL (EDF) : n'a pas dit que les résultats ne remettraient pas en cause l'aléa sismique sur Tricastin ; a bien indiqué que le séisme du Teil ne remet pas en cause l'aléa sismique pour Tricastin, car lorsqu'on applique la RFS 2001-01 (texte réglementaire qui dit comment on doit procéder pour définir l'aléa sismique pour les INB), le séisme du Teil pour le CNPE de Cruas est ramené sous la centrale, pour définir un niveau d'aléa sismique. Il n'est pas ramené sous l'installation de Tricastin pour définir le niveau d'aléa sismique, car un séisme qui se produit sur une faille qui appartient à une famille de failles reste rattaché uniquement aux failles de la famille de failles et ne doit pas en sortir. La faille la plus proche de Tricastin est celle de Saint Montant qui appartient à la famille des failles des Cévennes qui est située à 13 km de Tricastin. On transfère le séisme au plus près sur cette de la famille de failles et quand on réalise l'analyse pour savoir quel séisme connu est le plus pénalisant en termes d'intensité pour Tricastin, ce n'est pas celui du Teil, mais celui de 1873 qui s'est produit plus près de Tricastin qui est donc transféré sous Tricastin.

Par contre les données qui sont en train d'être collectées seraient peut-être de nature à redéfinir un aléa sismique pour Tricastin (processus classique des VD, tous les 10 ans on reprend l'ensemble des référentiels et données à jour pour redéfinir un nouveau niveau d'aléa sismique si cela est nécessaire).

Alain VOLLE (Greenpeace) : vous nous confirmez qu'il est dit à la CLIGEET que l'on ne sait pas encore si l'on devra relever le niveau d'aléa sismique pour Tricastin et si c'est le cas, ce ne sera pris en compte uniquement que dans le cadre de la visite décennale des 50 ans ?

Kevin MANCHUEL (EDF) : c'est effectivement ce qui a été expliqué. EDF suit le processus. Pour la VD4, l'ASN a demandé l'analyse de l'impact du séisme du Teil sur le CNPE ; EDF a rendu une analyse qui concluait à l'absence d'impact conformément à la réglementation applicable (RFS 2001-01), analyse qui a été validée par l'ASN. L'ASN a donné son accord sur les modalités (méthode et délai relativement long) des campagnes engagées par l'exploitant (reconnaitances qui viseront à mieux définir les données d'entrée pour les prochaines études d'aléa sismique) . La durée est de 4 années, au minimum. Ce délai est incompressible pour qualifier correctement des failles ; un an de travail pour une acquisition ! EDF collabore avec des universitaires et des spécialistes (compétences de paléosismologie qui sont rares, même dans la communauté sismologique et géologique nationale), comme Géosciences Montpellier, l'IRSN. Les temps de sélection des sites sont également très longs. En conclusion, pour les VD4 le séisme du Teil a un impact nul sur le niveau d'aléa sismique sur Tricastin et pour les VD suivantes, on intégrera l'ensemble des résultats, comme c'est le cas à chaque fois dans une région donnée pour l'estimation de l'aléa sismique en lien avec une installation.

Alain VOLLE (Greenpeace) : on espère que les calculs d'EDF seront justes et qu'il n'y aura pas de nouveau séisme d'ici-là.

Kevin MANCHUEL (EDF) : les calculs seront validés par l'ASN et l'IRSN.

Bruno CATOEN (CFDT) : connaît-on les failles plus au sud du Tricastin et leur impact éventuel ? Le séisme du Teil a été ressenti jusqu'à Montpellier... Connaît-on toutes les failles qui pourraient impacter les installations nucléaires d'Orano et d'EDF Tricastin ?

Kevin MANCHUEL (EDF) : le territoire français est couvert par des cartes géologiques (BRGM) de haute précision , avec un répertoire des failles qui est établi de manière précise. On utilise la géophysique pour avoir une meilleure connaissance des structures tectoniques anciennes. Si bien entendu l'on connaît les failles, certaines sont plus complexes et pour les analyser, tous les moyens sont mis en œuvre (dont la sismicité historique, on utilise tous les travaux de recherche publiés dans ce domaine).

Pierre MOULIN (Frapna) : la faille de la Rouvière aurait donc bougé deux fois en 15 000 ans ? On considérerait que c'était une faille sans risque et on a construit des centrales à proximité « au doigt mouillé ». Est-ce que cette récurrence est importante ?

Kevin MANCHUEL (EDF) : En France on est loin des limites des grandes plaques tectoniques, c'est une zone stable. On a un temps de retour des séismes d'environ 1 000 ans. On prend en compte les données des instruments de mesure (60 ans) et les données historiques pour remonter le plus loin possible dans le temps avec l'appui d'historiens. Deux séismes en 15 000 ans permettent de conclure que ce n'est pas une faille très active.

Gilles REYNAUD (MZA) : il y a 8 réacteurs sur les sites de Cruas et de Tricastin et lors de la détection des secousses suite au séisme du Teil, des arrêts automatiques des installations ont été déclenchés et les réacteurs se sont mis en sécurité.

Kevin MANCHUEL (EDF) : pas sur Tricastin. Sur le site de Cruas, il y a des capteurs partout au sol, en dehors des bâtiments et des seuils d'information définis en salle de commande. Sur l'ensemble des capteurs, une composante d'un capteur a dépassé d'un millième de jet le seuil d'information et en salle de commande, l'installation a été arrêtée afin de pouvoir l'inspecter.

Richard ESCOFFIER (ASN) : au CNPE de CRUAS, un seul capteur a atteint le seuil d'investigation pour engager un programme de contrôle du réacteur ; dans les heures qui ont suivi les vérifications ont été faites et les contrôles n'ont montré aucune atteinte à la centrale. Dans ces conditions, l'ASN a donné son accord au redémarrage de la centrale. Aucun seuil d'arrêt automatique des réacteurs n'a été atteint.

Bertrand RIBOULET (AEPN) : la CLI a eu un exposé complet et ciblé sur les réacteurs de la région mais qu'en est-il de l'impact du séisme pour les INB d'Orano ?

Eric BURGER (Orano) : Orano a le même mode de fonctionnement qu'EDF pour les calculs d'évaluation de l'aléa sismique. Orano s'est positionné sur l'impact du séisme du Teil (dimensionnement actuel du SMS) et les analyses n'ont pas remis en cause les données de dimensionnement. Dans le cadre du réexamen de GB2, l'ASN a demandé des compléments pour mieux appréhender les spécificités du sous-sol de Tricastin et la prise en compte un SMS de 30 % ; les études conduites ont conclu à ne pas remettre en cause les données de dimensionnement. Il y a des contacts réguliers entre exploitants pour comparer et analyser les méthodes utilisées, mais également les résultats. Ce qui est en cours a été présenté par EDF et pourra être intégré dans le cadre des prochains réexamens périodiques des INB d'ORANO, si les études sont susceptibles d'avoir un impact sur les données de dimensionnement des usines.

#### ➔ **Point sur la VD4 (visite décennale), modifications de la phase B, Marceline AUBRY**

La CLIGEET, à l'issue de l'enquête publique a demandé à EDF de faire un point régulièrement en plénière de l'avancée des travaux ; l'ASN a fait une demande similaire.

La VD4 pour le réacteur 1 du CNPE du Tricastin s'est déroulée en 2019. Les VD ont deux phases, A et B, voire une phase B complémentaire pour les réacteurs 1 et 2.

En 2023, les travaux de la phase B seront engagés et en 2025, les travaux de la phase B complémentaire (travaux qui ont fait l'objet de l'enquête publique). EDF propose de faire un état d'avancement à chaque plénière sur le planning des travaux.

Les premiers travaux en cours concerneront plusieurs volets (sûreté, agressions externes, accident avec ou sans fusion du cœur et renforcement de la piscine de refroidissement).

Lot agression, robustesse grands vents et SND (cheminées de ventilation des bâtiments auxiliaires nucléaires) : des échafaudages visibles depuis l'extérieur. Il s'agit d'un renforcement de la cheminée, qui est en matériaux composites (pas de peinture pour ne pas masquer les contrôles visuels obligatoires). EDF est tributaire des conditions climatiques mais les travaux se déroulent bien.

Concernant le 2<sup>e</sup> chantier, lot agression, par rapport à la tornade, protection des réservoirs PTR (refroidissement des piscines) ; comme sur les DUS qui ont une cage métallique, protection de la même manière des réservoirs. Les travaux ont débuté mais sont complexes, (côté sécuritaire car situés entre deux zones, « contrôlée » et « externe »). Le chantier est complexe et les fondations vont recevoir la charpente qui a été coulée.

Concernant le 3<sup>e</sup> chantier, un des dossiers phares des dispositions proposées ds le cadre de l'enquête publique, l'alimentation de secours des GV (générateurs de vapeur) ; en phase A mise en place de puits avec pompage en nappe pour alimentation eau secours ; aujourd'hui l'alimentation entre le pompage en nappe et les matériels se fait par des flexibles mis en place par

les équipes d'astreinte, dans le cadre du PUI (plan d'urgence interne). En phase B, tout sera en dur (ouverture des voiries, mise en place de la tuyauterie).

Pour renforcer la tenue au séisme par rapport au sous-sol, EDF réalise de gros travaux d'injections sous la bache d'alimentation de secours des GV, pour que le terrain se comporte de manière différente en cas de séisme (travaux en cours).

Enfin, pour la prévention du risque d'explosion dans les locaux batteries, on ajoute une détection hydrogène dans ces locaux avec une remontée d'alarme. On fiabilise ainsi l'information de ce qui se passe dans ces locaux (par l'ajout de ce matériel, on diminue l'occurrence de réalisation du risque de fusion du cœur).

Les travaux en cours ont débuté suite à l'enquête publique pour Tricastin 1, l'enquête publique pour Tricastin 2 est en cours à date.

### → Point sur la CSC (corrosion sous contrainte)

C'est un sujet d'intérêt pour la CLIGEET, qui a été médiatisé et qui donné lieu à plusieurs présentations lors des réunions de la CLIGEET. EDF ne revient donc pas sur la définition du phénomène et fait un point de situation, conformément aux engagements pris vis-à-vis de la CLIGEET. EDF a beaucoup œuvré pour développer des moyens d'investigation. Sur 56 réacteurs, 40 se sont révélés pas ou peu sensibles à la CSC, comme c'est le cas pour les réacteurs de 900 Mwe (modèle de réacteur du CNPE du Tricastin).

Sur le palier P4, des échanges ont eu lieu avec l'ASN, qui ont conclu à l'absence de priorisation sur ce type de réacteur. Les contrôles pour 16 autres réacteurs ont été priorisés. D'autres réacteurs seront contrôlés en 2023, les informations ont été communiquées au niveau national.

Beaucoup d'expertises sont réalisées en laboratoire, forte sollicitation des experts pour comprendre le sujet CSC.

Le développement du procédé par ultrason permet de localiser le phénomène de CSC, sans avoir à découper les tuyauteries. Avant la découpe, on a passé le procédé ultrason ; aujourd'hui on sait analyser de manière très fiable les images qu'on récupère par l'ultrason, ainsi que la lecture qu'on en a. Fin 2022, 60 intervenants sont formés et habilités.

Il est important de retenir que les 900 Mwe ne sont pas touchés MAIS on va intégrer de la maintenance sur les tuyauteries pour ces réacteurs. Ce procédé va donc être intégré, afin d'être en veille et avoir une vision complète des tuyaux et du suivi des défauts éventuels.

Le programme de contrôles va avoir lieu dès début 2023, sur les réacteurs prioritaires, pour ceux les plus sensibles (ce qui n'est pas le cas de ceux du CNPE du Tricastin). EDF souhaite passer ensuite sur une phase d'industrialisation, avec l'intégration du contrôle des tuyauteries dans le cadre des contrôles périodiques.

Pour le CNPE du Tricastin, des contrôles de la tranche 3 seront réalisés lors de la VD de cet été et les prochains contrôles en 2024 dans le cadre du programme de maintenance.

Pour la tranche 1 du CNPE, VP en 2023, pour la tranche 2 VP en 2023 et pour la tranche 4, visite périodique en fin année pas d'arrêt en 2023 (les contrôles auront lieu en 2024, pendant la VD).

## 2.2 Phase d'échanges

Bertrand RIBOULET (AEPN) : où en est-on des prescriptions post « enquête publique » pour Tricastin 1 ?

Nour KHATER (ASN) : l'enquête publique a eu lieu en début d'année, l'ASN a reçu en mars les conclusions de la Commission d'enquête et l'ASN a instruit ce dossier et devrait se positionner début 2023, au plus tard.

Bertrand RIBOULET (AEPN) : le délai est un peu long, la VD datant de 2019... soit plus de trois ans après, il n'y a toujours pas la prise de position de l'ASN. En tant que membres de la CLIGEET, on va devoir donner un avis sur Tricastin 2... Le délai est long entre la réalisation des travaux et les prescriptions.

Nour KHATER (ASN) : comprend et entend la remarque. Rappelle que Tricastin 1 était la tête de série pour les 4<sup>e</sup> RP et l'ASN ne pouvait pas se positionner tant que l'enquête publique n'avait pas eu lieu. Cette dernière ne pouvait avoir lieu avant 2022, car le décret a été publié en juillet 2021. Le calendrier par rapport aux VD4 peut sembler long, mais il y a eu une accélération récente, avec la publication du décret relatif aux enquêtes publiques et pour les prochains réacteurs, le

calendrier sera plus resserré. Quant aux 5<sup>e</sup> réexamens périodiques, EDF s'est déjà penchée sur les études et l'ASN a amorcé le dialogue sur le prochain réexamen au niveau national. Des éléments externes à l'ASN et EDF peuvent induire un délai de perception relativement long du calendrier.

Alain VOLLE (Greenpeace) : remercie EDF pour la présentation sur les travaux ; la liste des travaux restant à faire serait intéressante à avoir

Marceline AUBRY (EDF) : La liste figure dans les documents de la pièce 3 du dossier d'EP, note la remarque et fera une restitution orientée en ce sens.

Alain VOLLE (Greenpeace) : on a retrouvé de la CSC à Bugey, alors que ce sont des 900 MWe ! Il est dommage d'attendre 2023-2024 pour faire les contrôles : pourquoi n'y a-t-il pas de contrôles sur le réacteur 1, et notamment circuits de sûreté

Marceline AUBRY (EDF) : ce n'est pas de la CSC qui a été retrouvée sur Bugey ; les contrôles sont déjà réalisés sur les 900 (cf Tricastin 3). EDF a découpé un tronçon où les investigations ont démontré il n'y avait pas de CSC. Les travaux et la réparation ont pris plus de deux mois sur l'arrêt de tranche.

Richard ESCOFFIER (ASN) : sur Bugey, pour le réacteur 4 du CNPE, un tronçon a été découpé pendant l'été et expertisé et aucune trace de CSC n'a été trouvée. Les résultats ont été transmis et les réparations ont été réalisées avec l'accord de l'ASN. Monsieur VOLLE fait mention de la CSC expliquée par un problème de chimie, il y a 30 ans (problème de pollution chimique d'un circuit qui a provoqué de la CSC, mais différente de ce qui a été observé à Civaux). Dans le cadre des contrôles depuis 2 ans, aucune CSC n'a été identifiée sur Bugey. Des contrôles seront déployés à partir de 2024 et ce, sur l'ensemble des réacteurs.

Alain VOLLE (Greenpeace) : le réacteur 3 devait être reconnecté au réseau mais on a été informé d'un arrêt d'urgence récemment. Que s'est-il passé ?

Cédric HAUSSEGUY (EDF) : il ne s'agit pas d'un arrêt d'urgence ; le réacteur s'est arrêté pour une raison qui n'a rien à voir avec la VD. Lors d'une opération exploitation qui consistait à changer un filtre d'huile sur les turbines, le capteur a détecté une baisse de niveau d'huile. La turbine a été arrêtée pour éviter de la détériorer. Le filtre a été changé, l'installation mise en conformité, ce qui a permis son redémarrage dès le lendemain.

Gilles REYNAUD (MZA) : le 12 août, une inspection ASN a été conduite dans une entreprise prestataire. L'exploitant doit surveiller l'activité sous-traitée ; que fait l'ASN pour s'assurer de cela ?

Richard ESCOFFIER (ASN) : ce type d'inspection n'est pas piloté par la division de Lyon de l'ASN par la direction en charge de la fabrication, la direction des équipements sous pression (que ces inspections soient faites en France ou à l'étranger).

Il y a effectivement eu une lettre de suite dans laquelle l'ASN demande de renforcer les actions vis-à-vis des fournisseurs en demandant à l'exploitant d'être plus présent chez les fournisseurs.

Il est à noter que si l'inspection est inopinée, EDF peut ne pas être présent ds l'entreprise. Note la question et enverra les éléments de réponse au secrétariat de la CLI.

Cédric HAUSSEGUY (EDF) : ne peut pas apporter de réponse complémentaire car dans le domaine de la fabrication et de la surveillance qui y est associée, ces sujets sont traités au sein d'une autre direction d'EDF. EDF transmettra des éléments de réponse complémentaires, via l'ASN.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : rappelle que le sujet a été soulevé par l'ASN il y a plusieurs années, qui avait pointé le fait que l'exploitant ne suivait pas bien les contrôles lors des fabrications, des pièces non conformes avaient été montées en quantité. L'ASN n'a pas trouvé de traces des contrôles effectués par EDF auprès du sous-traitant.

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : propose de passer au point consacré à l'actualité du site Orano Tricastin.

### **3/ Actualité Orano Tricastin**

#### **3.1 Exploitant Orano Tricastin, François LURIN, Eric BURGER.**

## → Actualités sécurité sûreté environnement

Concernant la sécurité au travail, pas d'accident avec arrêt à date. Taux de fréquence à 0, résultat en amélioration. Pour les salariés des entreprises partenaires, 11 accidents du travail avec arrêt, chiffres qui évoluent légèrement d'une année à l'autre, sans détérioration majeure. Suivi réalisé et moyens pour intégrer le retour d'expérience dans la communication faite auprès des partenaires prestataires.

L'année a été marquée par un programme de détection de signaux faibles. Un presque accident peut traduire l'existence de quelque chose de significatif. L'exploitant encourage les équipes à remonter les signaux faibles. Orano le projet de déployer un programme de vigilance partagé, initié au cours du 2<sup>e</sup> semestre, à partir de 2023, pour continuer à renforcer la culture de sécurité.

Pour la sûreté, les indicateurs sont stables. Pas d'INES de niveau 1 et 41 INES de niveau 0. L'on constate une stabilité par rapport à l'année précédente. Les performances en matière de sûreté sont plutôt satisfaisantes mais Orano encourage les équipes à traiter chaque signal faible pour en tirer le retour d'expérience.

## → Focus sur les réexamens périodiques des INB d'Orano Tricastin

Ce point sur les réexamens périodiques est fait, suite à une demande de la CLIGEET. Ce processus est destiné à obtenir, auprès de l'ASN, une autorisation pour poursuivre l'exploitation d'une INB et ce, pour 10 années supplémentaires (les réexamens tiennent compte du retour d'expérience de l'exploitation, des évolutions réglementaires et de l'état de l'art et des meilleures techniques disponibles).

Le processus se déroule en 4 étapes : la préparation du réexamen qui donne lieu au DOR qui permet d'identifier les actions à conduire lors du réexamen ; c'est ce document qui va conduire le réexamen. La conduite du réexamen tient compte des éléments évoqués (élaboration du dossier, transmis à l'ASN qui l'instruit lors d'une 3<sup>e</sup> étape) et l'ASN émet un avis et une décision, soit de poursuite ou de démantèlement, si l'on se situe à l'étape de fin de vie de l'installation. En étape 4, sont mises en œuvre les actions issues du réexamen (elles peuvent être initiées en avance de phase, après identification). Les INB d'Orano se situent à différentes étapes du processus décrit ci-dessus : l'INB n°155 en est à son 2<sup>e</sup> réexamen de sûreté, pour l'usine Georges Besse 2, le dossier du réexamen a été transmis à l'ASN pour instruction (travaux sur un périmètre maîtrisé, INB récente) – cf support Orano pour le détail.

Orano a mis en place une organisation transverse, et ce, afin de tirer partie de chaque réexamen périodique, entre l'équipe qui instruit ces dossiers « pilotes de projets » et l'équipe qui pilote le plan d'actions. La synergie entre ces deux équipes est forte.

## → Visite dédiée à la thématique environnementale organisée par la CLIGEET

Sur le volet environnement, accueil d'une 2<sup>e</sup> visite, sur la thématique « environnement » de la CLIGEET. Les membres de la CLI ont pu rencontrer les équipes et visiter le laboratoire d'Orano sur le site, ainsi qu'une station de prélèvements pour montrer, au plus près du terrain, ce qui est réalisé pour surveiller l'environnement. Les visites ont été précédées d'un temps en salle, au cours duquel les résultats environnementaux ont été présentés, ainsi qu'un temps d'échanges permettant aux participants de poser des questions aux intervenants.

## → Actualité industrielle

L'actualité industrielle permet de présenter les principales avancées des installations et les travaux qui ont été réalisés. L'usine Philippe COSTE (usine de conversion) poursuit sa montée en puissance, avec des cadences de production conséquentes. À terme, la cadence de production attendue est de 14 600 tonnes. Orano en profite pour apporter des ajustements aux conditions de travail et pour faciliter la mise en œuvre de conditions d'exploitation et de maintenance.

L'usine GB2 fonctionne bien, elle est surveillée en permanence (taux de rendement supérieur à 90 %) et des travaux d'optimisation de la consommation électrique ont été conduits cette année.



Concernant l'usine de dénitrification et de défluoration, le taux de production et de rendement ont été améliorés et de rendeme.

Concernant l'installation « FLEUR », on approche d'une mise en service, avec ainsi des capacités d'entreposage supplémentaires. Les travaux des deux bâtiments sont finalisés.

Concernant l'installation « LIS », il s'agit d'une activité qui permet à Orano de se diversifier, en dehors du domaine nucléaire. Cela permet à Orano de valoriser ses compétences en matière de centrifugation et d'offrir une alternative française aux offres existantes, pour purifier des isotopes destinés à des clients non nucléaires. La mise en service aura lieu, courant 2023.

### → Focus sur le projet d'augmentation des capacités d'enrichissement

Concernant le projet d'augmentation des capacités d'enrichissement, présentation du contexte géopolitique et du marché d'enrichissement mondial qui est réparti entre 4 acteurs, URENCO et Orano à l'OUEST et Rosatom et CNCC (acteur chinois) à l'EST. Ces 4 acteurs se partagent ce marché dans le monde et les marchés russe et chinois sont fermés aux occidentaux. La part de marché de Rosatom (43 %) en fait le premier acteur mondial : leur part de marché en Europe et aux USA atteint presque 25 %:

Suite au conflit et aux questions qui y sont afférentes, le groupe Orano a été sollicité par ses clients, pour savoir s'il serait capable de répondre à une demande de substitution d'électriciens. L'usine GB2 tourne à plein régime, et en dehors de la modifications de certains paramètres, sa capacité actuelle est totalement exploitée.

La seule réponse possible consiste en une extension des capacités maximales de l'usine GB2 qui produit actuellement 7,5 millions d'UTS (l'unité de mesure de la production d'enrichissement) et qui est en capacité d'en produire jusqu'à 11 millions d'UTS (calculé en fonction d'une estimation de la part de marché qu'Orano pourrait acquérir, suite aux demandes des clients électriciens).

Le projet a été amorcé en début d'année, plusieurs clients sont américains et insistants, les discussions avancent. Orano est en phase de négociation (plutôt bien avancée) sur cette extension, avec quelques acteurs, s'agissant d'un contrat commercial qui représente un investissement estimé de 1 à 2 milliards d'euros. Les clients sont prêts à s'engager sur le moyen terme soit 2040 (engagement sur de longues durées) pour fiabiliser le carnet de commandes, compte tenu de l'importance de l'investissement de l'extension de l'usine GB2 existante.

Orano a saisi la CNPD pour le lancement d'une concertation préalable.

Il est rappelé que le projet d'extension a été initié lors de la construction des premières usines, lors du débat public de 2004 (deux unités de production prévues, capacité nominale envisagée à l'époque de 11 millions d'UTS. Cette possibilité avait donc été intégrée dans l'enquête publique dès 2014. L'étude d'impacts a été réalisée à l'époque, en prenant en compte les 11 millions d'UTS. L'usine fonctionne avec des modules et il s'agit de rajouter des modules existants, accolés à l'usine Nord et un agrandissement, si on va au bout du projet.

Le projet présenté sera porté dans le cadre d'une concertation préalable, pour pouvoir être partagé avec le public. La CNPD a décidé en octobre de lancer une concertation préalable, sous l'égide de trois garants, dont Monsieur CUVILLIER qui est présent aujourd'hui, avec une étape de concertation prévue au premier trimestre 2023.

Orano a les perspectives suivantes : un démarrage en 2028 et une pleine capacité de production en 2030.

La première option envisagée par Orano est l'implantation de l'usine sur Tricastin ; au-delà de l'option de ne pas faire (éventualité possible), une implantation aux USA a été envisagée. Ce n'est pas forcément la piste privilégiée, car une implantation sur Tricastin permettrait de mutualiser des moyens existants sur le site.

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : remercie Orano pour son intervention et ouvre le temps d'échanges.

### 3.2 Temps d'échanges

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : concernant le taux de fréquence de 0 annoncé (est à 5 ou 6 dans la banque!), c'est un élément de communication qui n'apportent rien. Concernant GB1, on aurait dû démarrer le démantèlement. Quel est le planning ? Rajoute qu' a été étonné par la prise

de contact par le garant de la CNDP, ne comprend pas d'être sollicité sur un dossier qui n'existe pas ! L'élément important était de savoir ce qu'on allait faire dans l'extension. Sans dossier, difficile d'émettre un avis. En réunion de Bureau, l'ASN a indiqué que la saisine de la CNDP n'était pas obligatoire. C'est Orano qui a saisi la CNDP, la concertation est organisée à la demande d'un exploitant.

François LURIN (Orano) : Concernant la sécurité au travail le taux de fréquence TF1 c'est le nombre d'AT avec arrêts lors d'une période considérée, qui est apprécié en mode glissant, en fonction du nombre d'heures de travail. Le taux à 0 pour les salariés de Tricastin résulte de plusieurs choses (procédures mises en œuvre et de moyens, pour permettre aux intervenants de travailler en toute sécurité sur le site).

Les accidents qui sont survenus sur le site sont analysés, étudiés et assortis d'un recueil à chaud. L'ensemble des équipiers est incité à se faire examiner au niveau médical. Soit il s'agit d'un accident bénin et la personne reprend son poste ou il s'agit d'un accident de travail sans arrêt avec aménagements possibles du poste. Pour l'instant l'on ne dénombre pas d'arrêt, soit parce que ce n'est pas justifié ou que la proposition d'un poste aménagé permet à un opérateur de réaliser des activités adaptées et tenir compte de la situation de l'opérateur à l'instant T.

On sait qu'un accident peut survenir et dans le passé en 2014, un accident mortel est survenu sur Tricastin. Le taux de fréquence est à 0 cette année et ce résultat n'est pas incohérent par rapport à d'autres industries.

Concernant l'INB93 et Eurodif, le planning de démantèlement a été défini, les opérations préalables déjà mises en œuvre. Les barrières de diffusion gazeuses seront démantelées plus tard. Cela a permis de revaloriser certaines matières sur le site (métaux sur des aires conventionnelles qui ont pu être récupérés, par exemple). Orano continue de conduire le scénario de démantèlement et cœur de procédé jusqu'en 2025-2030 et la réalisation des opérations des opérations de démantèlement auront lieu, à compter de 2030, et ce, jusqu'à 2050 environ.

Concernant la concertation préalable, la est question paradoxale car le dossier de concertation déposé qui décrit le projet est un copié collé de GB2. Concernant les évolutions réglementaires, Orano exploite le retour d'expérience de l'installation actuelle, pour intégrer les améliorations possibles. Orano a identifié quelques améliorations nécessaires pour l'extension et les a intégrées dans l'extension. Orano compte sur les échanges à venir pour venir enrichir le projet. C'est Il est logique, compte tenu de l'impératif de planning, d'apporter le moins de modifications techniques possibles aux installations déjà existantes et ce, afin de tenir le planning.

Eric ZELNIO (ASN) : suite à la réunion de Bureau de novembre, précise qu'à l'ASN il a été précisé que la CLI, à l'étape de la concertation préalable, n'a pas à rendre d'avis. La CNDP peut faire un point pour clarifier cette étape aujourd'hui. La CLI peut s'intéresser à cette phase mais l'ASN n'attend pas d'avis formel de la part de la CLIGEET à cette étape. Par contre, lors de l'étape « enquête publique », la CLIGEET devra rendre un avis en phase d'enquête publique.

Concernant le suivi des activités de démantèlement, l'ASN a validé l'opportunité de relancer les travaux le 16 décembre prochain, dans le cadre du groupe de travail organisé par la CLIGEET, ce qui sera l'occasion de parler notamment du démantèlement de GB1, avec une restitution ensuite en plénière des échanges du GT.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : le taux de fréquence dans la banque est de 5. Le taux de fréquence annoncé par Orano ressemble à de l'enfumage.

Sur l'INB 93, les associations ont demandé de réactiver le GT qui avait répondu à l'EP GB1. Il est programmé une réunion le 16/12 mais l'exploitant n'apporte aucune nouvelle information sur la question de savoir comment l'exploitant va procéder sur les parties nucléaires de l'installation. Orano va-t-il bénéficier d'une dérogation pour recycler les déchets TFA dans le domaine public ? Ne peut pas participer à la réunion du GT ; en tout état de cause, si la CLI n'obtient pas de nouvelles informations dans ce cadre, il est clair qu'il n'est pas souhaitable de consacrer du temps sur le sujet. Concernant le projet d'augmentation, il n'y a pas d'enjeu (l'extension était déjà prévue initialement). Rosatom a été évoqué ; est-ce la production d'URE va être basculée dans cette usine ? A Romans, cela a des impacts, notamment pour les salariés.

François LURIN (Orano Tricastin) : les sujets de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement sont une priorité pour le groupe Orano, car la culture nucléaire veut cela. On s'y attache en mettant en œuvre beaucoup de moyens. Quant on évolue dans ce milieu, il faut rester humble mais les moyens et l'attention permettent d'atteindre ces résultats !

Concernant les opérations de démantèlement, une réunion spécifique sera organisée sur le sujet, au cours de laquelle le planning de démantèlement pour Eurodif pourra être partagée. On pourra faire intervenir les interlocuteurs nationaux sur ce sujet.

Le projet de fusion est instruit au sein du groupe. Orano avance sur le volet technique (étude à peu près bouclée) et il faut avancer sur les étapes suivantes : la mise en œuvre d'un four prototype et sur le volet organisationnel au sens large, car il s'agit d'un projet commun potentiel avec EDF (ce volet n'est pas finalisé). Orano sera partie prenante mais minoritaire dans ce projet et aucun accord contractuel n'a encore été trouvé à date. Les discussions se poursuivent et le lieu n'est pas encore défini, entre le site de Fessenheim et celui du Tricastin. Le choix n'est pas encore finalisé mais le choix préférentiel d'un certain nombre d'acteurs serait celui de Fessenheim. Néanmoins, rien n'est finalisé à ce stade.

Concernant les capacités d'enrichissement pour enrichir de l'URT, l'extension vise à substituer la part de marché russe sur le volet d'uranium naturel enrichi. Le conflit actuel pose la question de la dépendance vis-à-vis de l'uranium enrichi russe, et la capacité de retraitement qui est localisée en Russie (Rosatom détient l'ensemble de ces compétences). Orano a été contacté par EDF lors des dernières semaines pour investiguer la possibilité de remettre en place à l'Ouest, une filière de retraitement autonome qui n'existe pas en Europe. Orano a déjà travaillé sur ce type de projet (projet EPICURE). Aucune décision n'a encore été prise sur le sujet, ce sont pour l'instant des discussions préliminaires. Orano reste à l'écoute d'EDF, car Orano apporte des services, des moyens et compétences techniques pour réaliser ces opérations.

### **3.3 Intervention de la CNDP, sur le projet d'extension de GB2 et la concertation préalable à venir**

Denis CUVILLIER (CNDP) : remercie la présidente de l'avoir convié à la plénière de la CLIGEET, représentative de l'ensemble des acteurs du territoire. Rappelle le rôle spécifique de la CLI, qui n'est tenue de rendre un avis sur cette consultation. La CNDP rend des décisions propres sur la concertation amont, comme c'est le cas pour le projet d'extension de GB2, suite à la saisine d'Orano. C'est une autorité administrative indépendante qui ne dépend ni du pouvoir politique, ni des responsables du projet. La concertation préalable se déroule en amont du processus de décision et garantit la participation du public tout au long du processus de décision. La CNDP a conscience que de nombreux sujets sont en cours pour le site du Tricastin : le projet d'extension GB2, le nouveau nucléaire et deux enquêtes publiques relatives aux dispositions proposées par EDF pour Tricastin 1 et 2. L'objectif de la concertation préalable est de débattre de l'opportunité du projet et d'en comprendre l'utilité. Les modalités de concertation ont été définies par Orano et la CNDP. La CNDP nomme des garants, valide le dossier support de la concertation et interviendra en fin de processus pour donner avis sur la réponse du maître d'ouvrage, à l'issue de la phase de concertation. Constate que le public de la CLIGEET est un public averti. La CNDP souhaite aller chercher le grand public. A titre individuel, les membres de la CLI sont invités à s'exprimer lors de la concertation préalable s'ils le souhaitent. La CNDP est attentive à son indépendance complète, vis-à-vis du maître d'ouvrage et du territoire concerné par la concertation. Actuellement, l'on est dans la phase de préparation pour soumettre à la CNDP le calendrier et le périmètre de la concertation et dans la notion de périmètre, GB2 est la seule usine d'enrichissement en France et tout le territoire a vocation à s'exprimer sur ce projet. Les outils déployés ne seront pas limités au territoire de la CLIGEET. La CNDP travaille avec Orano sur la définition du dossier support et les modalités de la concertation. Les garants conduisent actuellement une étude de contexte et rencontrent plusieurs acteurs. Il est précisé que la CNDP ne donnera pas d'avis sur le projet mais sur la qualité de la concertation et la qualité des réponses du maître d'ouvrage. La concertation préalable n'est pas un référendum et la CNDP attend des avis argumentés.

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : remercie Monsieur CUVILLIER pour son intervention.

### **3.4 Temps d'échanges**

Bruno CATOEN (CFDT) : est-ce que ICPE et INBS sont soumises à des réexamens de sûreté ? La CLIGEET doit-elle être sollicitée pour rendre un avis ? Pourra-t-on avoir résultats et présentation ?

Eric ZELNIO (ASN) : précise que pour les réexamens, il existe une particularité pour les LUDD (laboratoires usines démantèlement déchets). Ces derniers ont démarré avec un décret de 2007. Après la loi TSN, pour ce type d'installations, l'on a observé un effet de démarrage et un effet falaise du calendrier. Les calendriers de l'ASN peuvent effectivement être perçus comme étant un peu longs. Rappelle que le principe du réexamen de conformité et la phase de challenge par rapport aux MTD, en matière de sûreté, radioprotection et environnement. Pour les INB, SEVESO seuils hauts, exercice similaire pour les INB, il y a une mise à jour des études, les enjeux sont réexaminés et confrontés avec les derniers textes réglementaires et rejets comme la directive IED par exemple. Il s'agit d'un exercice pluri annuel, l'ASN prend position sur les documents proposés par l'exploitant à l'issue d'une instruction technique, et rend ses conclusions ; l'exploitant construit son dossier en prenant en compte les remarques de l'ASN. C'est un dialogue à trois parties, l'exploitant, l'ASN et l'IRSN (convergence sur une partie du sujet ; l'ASN vérifie néanmoins que l'exploitant propose des sujets qui font consensus. L'ASN fait un projet de décision et peut prescrire des éléments complémentaires. Une publicité est faite sur site de l'ASN et le public peut s'exprimer lors de cette phase. L'exploitant est consulté sur ce projet et le collège de l'ASN prend en compte les remarques et prend position). Un rapport est fait au ministre sur la non objection de l'ASN, concernant la poursuite de fonctionnement et la décision de l'ASN est publique. Pour les laboratoires et usines, on liste toutes les décisions prises et des demandes publiques sont faites par INB. L'ASN peut ne pas être satisfaite si sujet revient sur 2 réexamens périodiques – cf INB138 IARU, avec un constat d'échec collectif. Contrairement aux prescriptions rejets ou aux enquêtes publiques des 4<sup>e</sup> RP des CNPE, la procédure ne prévoit pas d'étape réglementaire avec un avis formalisé par la CLIGEET. L'ASN pourra faire, à l'occasion et si la CLIGEET le souhaite, un focus particulier sur ces procédures

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : concernant les réexamens périodiques pour les LUDD et les autorisations rejets dans l'environnement, depuis le démarrage des installations, les choses n'évoluent favorablement, malgré l'adoption de la convention OSPAR. Il faut aller vers une absence complète de rejets ! La Convention OSPAR s'est réunie au Portugal et constate que l'on est très loin des objectifs initiaux qui avaient conduit à son adoption. Une nouvelle procédure est mise en avant pour évoluer vers la notion de « rejets acceptables », en utilisant les MTD (meilleures techniques disponibles). Le glissement de sémantique est très grave avec une échéance pour 2050. Les exploitants appliquent les MTD ; en tant que citoyen estime qu'il faut aller vers des rejets nuls Qui décide de ce qui est possible ou pas ? Fait confiance à l'ASN mais lui demande d'être plus exigeante sur la question des rejets des INB dans l'environnement

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : rappelle aux membres qu'il faut rester sur les sujets qui concernent exclusivement les INB du Tricastin, eu égard aux compétences de la CLIGEET.

Eric ZELNIO (ASN) : concernant la Convention OSPAR, il serait intéressant de regarder s'il existe des indicateurs qui suivent les résultats globaux. L'usine de la Hague fonctionne depuis le milieu des années 70 et l'on observe une évolution des rejets vers la diminution. Aujourd'hui dans l'environnement européen, l'on observe pour les usines plus de marquages imputables à des rejets anciens qu'à des rejets plus contemporains. Concernant les réacteurs, l'on observe également un travail d'amélioration et d'optimisation des rejets. Dans le procédé industriel, il existe plusieurs types de rejets. La Convention OSPAR souhaitait diminuer les rejets radioactifs dans le milieu ambiant et notamment en mer. En France, les résultats sont là et il faut continuer à optimiser les rejets. Par exemple, dans le cadre de la révision des rejets de TU5, les valeurs qui sont formalisées dans les prescriptions ont été revues à la baisse de plus de 80 %, ce qui témoigne d'améliorations fortes pour cette usine. Tous les acteurs industriels sont mobilisés pour proposer des solutions acceptables. Dans le cadre de l'arrêté de 2012, on a embarqué dans cette démarche les rejets chroniques et chimiques des ICPE (installations classées pour l'environnement). L'ASN a l'obligation de sortir des textes conformes qui soient aux MTD. Pour les INB on poursuit la baisse des rejets et leur optimisation. Les limites fixées sont importantes par rapport à l'exploitant, pour pouvoir garder une marge afin de gérer les transitoires. Les rapports environnementaux des exploitants d'INB témoignent bien d'un taux de consommation faible en matière de rejets et éloignés des limites fixées par l'ASN.

Marie-Pierre MOUTON (CD26): remercie les membres et les partenaires pour leur participation et lève la séance, constatant l'épuisement des débats.